

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 5 octobre 2017 portant admission dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : INTJ1728339A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe, Marc, Etienne Thinon est admis sur sa demande, pour compter du 18 avril 2011, dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie des transports aériens, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce capitaine de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
des réserves de la gendarmerie nationale,*  
A. FOUGERAT